

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 14 décembre 2023

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 16

Votants : 23

Absents : 7

Procurations : 7

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECCKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. LAVIE Richard
M. DEBARGE Francis donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme REYREAU Peggy
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Objet : FINANCES – Tarifs des emplacements publicitaires dans le bulletin municipal

Mme Sirven, adjointe à la communication, propose au Conseil municipal une revalorisation des tailles et des tarifs pour les emplacements publicitaires dans le bulletin municipal, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tarifs actuels

Emplacement	Dimension de l'annonce	Tarifification
1/8 de page	65 x 50 mm	60 euros
1/4 de page	65 x 100 mm	100 euros
1/2 page	140 X 110 mm	160 euros
1 page	140 X 220 mm	250 euros

Nouvelle grille de tarifs

• 1/8 de page (73 x 48 mm – format paysage):	70 € TTC
• 1/4 de page (73 x 102 mm – format portrait) :	110 € TTC
• 1/4 de page (154 x 48 mm - paysage) :	110 € TTC
• 1/2 page (154 x 102 mm - format paysage) :	170 € TTC
• 1 page (154 x 212 mm – format portrait) :	250 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs présentés ci-avant
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le